

Lettre

d'informations aux professionnels de santé

Numéro 7



Rôle de la consultation en Médecine Physique et de Réadaptation (M.P.R.)

Recommandations à dire d'experts dans les affections spinocérébelleuses par le conseil médical et paramédical des associations AFAF, CSC, ASL

Edito

S'il va de soi que la consultation de neuro-génétique est indispensable pour faire le diagnostic et le bilan d'une maladie de Friedreich, d'une paraparésie spastique héréditaire ou d'une autre maladie génétique à expression neurologique, l'intérêt d'une consultation auprès d'un médecin spécialiste en MPR reste encore méconnu de beaucoup de patients et parfois de leur médecin traitant. Pour que le patient comprenne l'intérêt de se déplacer à cette consultation, il est important que le médecin qui adresse son patient à un médecin MPR puisse lui en expliquer au moins brièvement les objectifs.

Dominique Mazevet, Consultation « Spasticité », service de Médecine Physique et de Réadaptation, Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris.

Les questions qui se posent ...



Que peut on attendre d'un médecin MPR et comment se déroule une consultation ?

Le premier temps de la consultation en MPR comprend un interrogatoire qui peut s'avérer assez long.

Les questions porteront peu sur le diagnostic neurologique (ce qui étonne parfois les patients) mais surtout sur les plaintes du patient, ses gênes, les circonstances dans lesquelles elles apparaissent, ses habitudes de vie, son entourage, le domicile et son accessibilité, sa profession le cas échéant.

Le médecin spécialiste en MPR va ensuite examiner le patient, non seulement sur le plan neurologique, mais aussi sur les plans articulaire, rachidien, cutané, etc.



En fonction de ces données, il pourra :

- Proposer une prescription ciblée et détaillée de kinésithérapie en expliquant au patient les objectifs des séances et en précisant aux thérapeutes les cibles d'intervention (par exemple : étirements musculaires, rééducation du rachis, renforcement musculaire ciblé).
- Prescrire si nécessaire l'intervention d'autres praticiens de rééducation
- Prendre en charge une spasticité gênante ou adresser si besoin le patient vers une consultation spécialisée dans cette prise en charge
- Conseiller et prescrire des aides à la déambulation et d'autres aides techniques et orthèses (par exemple une attelle de releveurs)
- Prescrire un chaussage adapté dont il précisera les différentes caractéristiques (tige haute ou basse, éléments constitutifs de l'orthèse plantaire, autres éléments de la chaussure sur mesure)
- Poser l'indication d'un séjour de rééducation quand il existe un objectif particulier de rééducation (par exemple après une chirurgie du pied) ou d'un séjour de réadaptation ou de répit dans une autre structure

Les points cités ci-contre ne sont que des exemples et ne constituent pas, loin de là, une liste exhaustive du champ d'intervention du médecin spécialiste en MPR. Les différentes propositions et prescriptions seront évidemment adaptées aux difficultés présentées individuellement par chaque patient.

Pour conclure, la consultation en Médecine Physique et de Réadaptation constitue un élément important de la prise en charge d'un patient atteint de maladie génétique à expression neurologique ; son objectif principal est de limiter les conséquences des troubles neurologiques dans la vie quotidienne et d'améliorer le confort des patients.

Rédaction par le Conseil Médical et Paramédical de l'AFAF, ASL et CSC.

Il est présidé par le **Dr A. Dürr** (neurogénéticienne - Paris) et composé de **ML. Babonneau** (psychologue - Paris), **Dr P. Charles** (neurologue - Paris), **Dr F. Cottrel** (médecin de réadaptation - Paris), **Pr P. De Lonlay** (pédiatre métabolicienne - Paris), **E. Delumeau** (assistante sociale - Paris), **M. Gargiulo** (psychologue - Paris), **Dr C. Goizet** (généticien - Bordeaux), **Th. Hergueta** (psychologue - Paris), **A. Herson** (psychologue - Paris), **Dr D. Mazevet** (médecin de réadaptation - Paris), **Pr A. Munnich** (généticien - Paris), **MC. Nolen** (psychologue - Paris), **C. Pointon** (orthophoniste - Paris), **Pr L. Vallée** (neuropédiatre - Lille). Vous trouverez les coordonnées des professionnels de santé sur le site www.crnq.org et sur les sites des associations : www.afaf.asso.fr – <http://assoc.wanadoo.fr/asl.spastic> - www.csc.asso.fr.

Vos réactions, vos questions au Conseil Médical et Paramédical, en écrivant à conseilmedicalataxie@yahoo.fr, ou au 12 place Brisset – 02500 Hirson.

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des dispositions des articles 39 et suivants de la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des présidents des associations citées. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Publié avec le soutien des Laboratoires Takeda